

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Le Conseil Communautaire, convoqué le 30 septembre 2025, s'est réuni à Aurillac Agglomération le **6 octobre 2025** à 18h30 sous la présidence de Monsieur Pierre MATHONIER.

Nombre de conseillers : 68

Nombre de conseillers présents à la séance : 46

Nombre de conseillers absents à la séance : 9

Nombre de conseillers en exercice : 68

Nombre de conseillers représentés : 13

Nombre de conseillers suppléés : 1

### ETAIENT PRÉSENTS :

Pierre MATHONIER, Christian POULHES, Magali MAUREL, Stéphane FRECHOU, Bernadette GINEZ, Jean-Luc LENTIER, Gérard PRADAL, Angélique MARTINS, Sébastien PRAT, Nathalie GARDES, Maryline MONTEILLET, Charly DELAMAIDE, Ginette APCHIN, Michel BAISSAC, Yvette BASTID, Jamal BELAIDI, Bernard BERTHELIER, Nadine BRUEL, Jean-Luc DONEYS, Vincent NIGOU, Philippe FABRE, Dominique FABREGUES, Jean-Michel FAUBLADIER, Claudine FLEY, Daniel FLORY, Christian FRICOT, Cécile GANE, Frédéric GODBARGE, Mireille LABORIE, Evelyne LADRAS, Sylvie LACHAIZE, Dominique LAVIGNE, Jacqueline MARTINEZ-SEVERAC, Philippe MARIOU, Philippe MAURS, Christophe PESTRINAUX, Jean-Louis PRAX, Jean-François RODIER, Valérie RUEDA, Guy SENAUD, Philippe SENAUD, Frédéric SERAGER, Nicole SOULÉNQ-COUSSAIN, Jean-Luc TOURLAN, Jean-Louis VIDAL, Julien VIDALINC

### ETAIENT REPRESENTE(E)S :

Isabelle LANTUEJOL (représentée par Sylvie LACHAIZE), Alain COUDON (représenté par Bernard BERTHELIER), Jean-François BARRIER (représenté par Sébastien PRAT), Elisa BASTIDE (représentée par Philippe MARIOU), Patricia BENITO (représentée par Jean-Luc DONEYS), Vanessa BONNEFOY (représentée par Claudine FLEY), Elise BRUGIERE (représentée par Stéphane FRECHOU), Philippe COUDERC (représenté par Christophe PESTRINAUX), Thierry CRUEGHE (représenté par Jean-Louis VIDAL), Aurélie DEMOULIN (représentée par Magali MAUREL), David LOPEZ (représenté par Julien VIDALINC), Jean-Pierre PICARD (représenté par Ginette APCHIN), Véronique VISY (représentée par Valérie RUEDA)

### ETAIENT ABSENT(E)S :

Yves ALEXANDRE, Catherine AMALRIC, Hubert BONHOMMET, Michel COSNIER, Stéphanie DELORME, Géraud DELPUECH, Chloé MOLES, Maxime MURATET, Jean-Paul NICOLAS

**Monsieur Christian POULHES** a été élu secrétaire de séance.

### **N° DEL\_2025\_126 : MARCHES / AVENANT N°3 AU MARCHÉ DE TRAVAUX DE RÉALISATION DU PÔLE D'ÉCHANGE INTERMODAL (PEI) D'AURILLAC - LOT N°02 - REQUALIFICATION DE LA PLACE SÉMARD ET DU PARVIS DE LA GARE** **Rapporteur : Monsieur Gérard PRADAL**

Dans le cadre de l'aménagement du Pôle d'Échange Intermodal (PEI) de la gare d'Aurillac, la Société EUROVIA DALA est mandataire du groupement EUROVIA DALA/EATP, titulaire du marché n° 2020/019 relatif à la requalification de la place Sémard et du parvis de la Gare (lot 2).

Suite à une réorganisation interne de VINCI Construction, le fonds de commerce associé à l'agence d'Aurillac EUROVIA DALA est transféré à la Société EUROVIA Poitou-Charentes-Limousin à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2025.

Ainsi, les prestations gérées par l'ancienne entité se retrouvent désormais placées sous la compétence de la Société EUROVIA Poitou-Charentes-Limousin.

Dès lors, les droits et obligations résultant du marché en cours doivent être transférés en intégralité à celle-ci sans qu'il y ait de modification de l'économie des contrats et des autres dispositions juridiques.

Ce changement d'opérateur nécessite néanmoins la passation d'un avenant de transfert pour ledit marché.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité :

- d'adopter le projet d'avenant n°3 au marché n° 2020/019 relatif à la requalification de la place Sémard et du parvis de la Gare, en tant qu'il acte le transfert du fonds de commerce associé à l'agence d'Aurillac EUROVIA-DALA à la Société EUROVIA Poitou-Charentes-Limousin et lui transfère les droits et obligations du marché en qualité de mandataire du groupement EUROVIA/EATP, titulaire du marché ;

- d'autoriser Monsieur le Premier Vice-Président à signer ledit avenant et toutes les pièces s'y rapportant.

Au registre sont les signatures,  
Pour extrait certifié conforme,

Le Président,

Le Secrétaire de séance,

Pierre MATHONIER

Christian POULHES.